



- conseil d'administration du 7 novembre 2014 -

RESOLUTION CA n°40-2014  
**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET**  
**« DEUX CENT TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE**  
**POUR LA CROISSANCE VERTE »**

Le Parc national des Pyrénées s'est engagé dans une démarche de plan climat énergie territoire par la délibération n°32-2011 en date du 22 novembre 2011. Un plan d'action est en cours de validation par les différents acteurs. Il vise deux objectifs :

- l'atténuation, en limitant l'impact du territoire sur le climat par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation, en réduisant la vulnérabilité du territoire aux conséquences du dérèglement climatique.

Le 8 septembre 2014, le ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, a lancé l'appel à projet national « *deux cent territoires à énergie positive pour la croissance verte* ».

Il a pour objectif d'engager deux cent nouveaux territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire le nouveau modèle énergétique et écologique français. Il permettra aux territoires sélectionnés d'être accompagné et orienté par l'Etat dans ses différents projets. Les deux cent démarches les plus ambitieuses, en matière de performance énergétique adaptée au territoire, réellement intégrées et participatives seront soutenues financièrement pour l'animation locales et l'ingénierie de projet.

Le Parc national des Pyrénées souhaite répondre à cet appel à projet et proposer sa candidature. Il souhaite faire valoir que les territoires ruraux jouent un rôle majeur pour :

- la réappropriation par l'ensemble des citoyens, élus, acteurs socio-économiques des questions d'énergie,
- la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des consommations d'énergies et de production d'énergies renouvelables
- l'interpellation des pouvoirs centraux (*national, européen*) et locaux pour la mise en œuvre de conditions favorables à la nécessaire transition énergétique.

../..

Le Parc national des Pyrénées souhaite s'appuyer sur cet appel à projet pour s'engager dans la durée avec ses partenaires :

- à œuvrer pour la mobilisation de tous les gisements d'économie d'énergie par des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques,
- à œuvrer pour la couverture des besoins restants par la valorisation, optimale et respectueuse de l'environnement, de l'ensemble des potentiels de production d'énergie renouvelable,
- à associer ou participer à l'association de la population et des acteurs locaux dans la prise de décision publique et dans la réalisation des actions, chacun à son niveau, pour créer une véritable dynamique territoriale,
- à partager, retours d'expériences, bonnes pratiques, données chiffrées de terrain, questionnements, informations utiles... pour faciliter le travail de chacun et permettre d'accélérer et multiplier les réalisations exemplaire.

Il est donc proposé de :

- répondre à l'appel à projet « *deux cent territoires à énergie positive pour la croissance verte* » en lien avec les démarches similaires menées par le conseil général des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques,
- d'inscrire le plan climat énergie territoire en cours de validation dans le cadre de cet appel à projet,
- de confier le suivi de l'appel à projet à un élu référent,
- développer des partenariats avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et les conseils régionaux Aquitaine et Midi-Pyrénées ainsi qu'avec les conseils départementaux Hautes-Pyrénées et Pyrénées Atlantiques afin d'assurer la cohérence des différentes démarches et obtenir des soutiens financiers.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- décide de la candidature du Parc National des Pyrénées à l'appel à projet « *deux cent territoires à énergie positive pour la croissance verte* »,
- désigne Monsieur Jean-Bernard SEMPASTOUS, Maire de Bagnères de Bigorre, comme élu référent de cette démarche.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 7 novembre 2014.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles FERRON

